

**Procès-verbal de l'assemblée générale de la fédération des chasseurs d'Eure-et-Loir**  
**1<sup>er</sup> avril 2017**

Monsieur Jean Paul Moktar, président de la fédération des chasseurs d'Eure-et-Loir ouvre la séance à 9h30 et accueille les personnalités présentes.

Sur proposition du président Moktar, l'assemblée générale décide, à l'unanimité, que le bureau de la dite assemblée sera composé de : Messieurs Moktar, Mardelet, Le Guillous, Blin et de Prunelé.

Le président invite les membres de l'assemblée générale à respecter une minute de silence en hommage aux chasseurs décédés au cours de l'année.

**1- Remise des médailles :**

Monsieur Moktar a remis les médailles de la fédération à Mme Alexandra LEMOINE (médaille d'or), Georges LEMOINE (médaille d'or) et Serge GOUACHE (médaille d'or).

**2- Rapport d'activité du conseil d'administration :**

Monsieur Mardelet, vice-président de la fédération, rend-compte du rapport d'activité du conseil d'administration et invite l'assistance à visionner la vidéo de présentation (cf document annexé).

**3- Présentation des comptes annuels de l'exercice 2015-2016 :**

Madame Lassaussois, expert-comptable présente les comptes annuels de l'exercice 2015-2016 (cf document annexé) qui font apparaître :

- Pour le compte général de la fédération, un total de charges d'exploitation de 2 364 513 € pour un total des produits de 2 566 983 € soit un résultat d'exploitation excédentaire de 78 866 €. Le résultat net, après impôt et résultat financier, se solde par un bénéfice de 253 309 €.
- Pour le compte dégâts, un total de charges d'exploitation de 846 280 € pour un total des produits de 1 049 283 € soit un résultat net d'exploitation, après résultat financier, de 213 346 €.

**4- Rapport du commissaire aux comptes :**

Monsieur Frambourt, commissaire aux comptes, donne lecture de ses rapports.

**5- Vote des délibérations :**

L'assemblée générale est invitée à délibérer sur les résolutions suivantes.

**Résolution n°1 :**

*L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions et opérations visées à l'article L 227.10 du code de commerce, approuve purement et simplement les termes de ce rapport ainsi que les conventions et/ou opérations qui y sont mentionnées.*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Résolution n°2 :**

*L'assemblée générale après la lecture du rapport financier, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes de la fédération des chasseurs, clos le 30 juin 2015, tels qu'ils viennent de lui être présentés, ces comptes se soldant par un résultat de 253 309 €.*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Résolution n° 3 :**

*L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter le résultat net de l'exercice en plus des réserves de gestion pour un montant de 253 309 €.*

DB 



Par ailleurs l'assemblée approuve l'affectation d'une somme de 155 804 € à la réserve de gestion, prélevée sur la réserve immobilisée, qui passe 1 828 530 € à 1 672 726 €, correspondant à la valeur des immobilisations nettes au 30 juin 2016.

Le montant des réserves au 30 juin 2015 s'élève après affectation à 5 617 773 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 4 :

L'assemblée générale, après lecture du rapport financier de la section dégâts de gibier, approuve les comptes clos le 30 juin 2016, tels qu'ils viennent de lui être présentés, ces comptes se soldant par un résultat positif de 213 346 €, résultat inclus dans les comptes de la fédération des chasseurs présentés précédemment.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**6- Fixation des montants du timbre fédéral et de la cotisation « contrat de service » pour la campagne 2017-2018 :**

L'assemblée générale est appelée à délibérer sur la fixation du montant du timbre fédéral pour la campagne 2017-2018.

Résolution d'approbation n° 5 :

Les membres de la fédération des chasseurs d'Eure et Loir réunis en assemblée générale le 1<sup>er</sup> avril 2017 à Chartres décident que le montant du timbre fédéral prévu par la loi sera fixé pour la campagne 2017-2018 à 69 € y compris la somme de 1,8 € qui sera versée à la fédération régionale des chasseurs et 0,30 € au fonds pour la protection des habitats et de la faune sauvage et le montant de la cotisation temporaire 9 jours consécutifs à 35 € et 3 jours consécutifs à 18 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution d'approbation n° 6 :

Conformément aux dispositions prises dans le cadre de la loi chasse publiée le 8 mars 2012 et aux décisions du congrès de la Fédération Nationale des Chasseurs du 14 mars 2017, les membres de la fédération des chasseurs d'Eure et Loir réunis en assemblée générale le 1<sup>er</sup> avril 2017 à Chartres fixent le montant du timbre fédéral « nouveau chasseur », pour la campagne 2017-2018, à 30 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée générale est appelée à délibérer sur la fixation de la cotisation territoriale pour la campagne 2017-2018.

Résolution d'approbation n° 7 :

Les membres de la fédération des chasseurs d'Eure et Loir réunis en assemblée générale le 1<sup>er</sup> avril 2017 à Chartres décident que le montant de la cotisation territoriale pour la campagne 2017-2018 est fixé à 0,47 € de l'hectare avec un minimum de perception de 29 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**7- Fixation des montants des cotisations à la charge des chasseurs de « grand gibier » pour la campagne 2017-2018 :**

L'assemblée générale est appelée à délibérer sur la fixation des cotisations à la charge des chasseurs de grands gibiers pour la campagne 2017-2018.

Résolution d'approbation n° 8 :

Les membres de la fédération des chasseurs d'Eure et Loir réunis en assemblée générale le 1<sup>er</sup> avril 2017 à Chartres décident les cotisations suivantes :

- Le montant du timbre Grand Gibier « chevreuil-cerf-sanglier » est fixé à 28 € et 1 € pour les nouveaux chasseurs conformément aux décisions du congrès de la FNC du 14 mars 2017

DB //



- Les montants des cotisations temporaires du timbre grand gibier sont fixés à :
  - 14 € pour 9 jours consécutifs
  - 7 € pour 3 jours consécutifs

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### Résolution d'approbation n° 8 bis :

*Les membres de la fédération des chasseurs d'Eure et Loir réunis en assemblée générale le 1<sup>er</sup> avril 2017 à Chartres décident les cotisations suivantes :*

##### *Cotisations sur bracelet :*

<i>Cerf</i>	<i>280 €</i>	
<i>Biche</i>	<i>205 €</i>	
<i>Faon</i>	<i>145 €</i>	<i>+ prix du dispositif de marquage de marquage</i>
<i>Chevreuil</i>	<i>17 €</i>	
<i>Sanglier</i>	<i>24 €</i>	

##### *Cotisations sur bracelet de secours :*

<i>Chevreuil</i>	<i>25 €</i>	<i>+ prix du dispositif de marquage de marquage</i>
<i>Cerf</i>	<i>300 €</i>	

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **8- Présentation et approbation des budgets pour la campagne 2017-2018 :**

Après approbation de ces résolutions, Monsieur Lenfant, directeur de la fédération, présente les propositions de budgets 2017-2018 (cf document annexé)

L'assemblée générale est appelée à délibérer sur ces propositions :

#### Résolution n° 9 :

*Les membres de la fédération des chasseurs d'Eure et Loir réunis en assemblée générale le 1<sup>er</sup> avril 2017 à Chartres après avoir entendu lecture des projets des budgets « compte général » et « dégâts de gibier » de ladite fédération déclarent en approuver les termes et conclusions.*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 10 : Déléguant au Conseil d'Administration les attributions concernant les opérations d'échange, d'achat, de vente, de location, de construction de bâtiments ou de terrains dans le cadre de l'amélioration de la chasse

*Considérant que l'Assemblée Générale peut déléguer certaines de ses attributions au Conseil d'Administration en l'autorisant à effectuer les opérations d'acquisition, location et vente d'immeubles ou de terrains nécessaires à l'accomplissement de la mission de la fédération des Chasseurs.*

*Les membres de la fédération des chasseurs réunis en assemblée générale le 1<sup>er</sup> avril 2017 à Chartres, délèguent au conseil d'administration tous pouvoirs pour acquérir, échanger, vendre, construire ou prendre à bail des bâtiments ou des terrains nécessaires à l'accomplissement de l'objet de la fédération des chasseurs ou à la gestion.*

*Cette délégation de pouvoirs n'est valable que jusqu'à la prochaine assemblée générale.*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°11 : *Les membres de la fédération des chasseurs d'Eure-et-Loir réunis en assemblée générale le 1<sup>er</sup> avril 2017 à Chartres autorisent le conseil d'administration à prélever sur les réserves financières des*



comptes fédéraux pour financer les opérations de repeuplement en petit gibier si le montant de ces opérations dépasse le budget prévisionnel de 40 000 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **9- Proposition des dates d'ouverture et de fermeture générales de la chasse pour la saison 2017-2018 :**

La fédération des chasseurs proposera au préfet les dates d'ouverture suivantes :

L'ouverture générale de la chasse le dimanche 24 septembre 2017.

Espèces de gibier	Dates d'Ouverture	Dates de clôture
<u>Chevreuil</u> : tir à l'approche ou à l'affût	1er juin 2017	28 février 2018
Hors tir à l'approche ou à l'affût	24 septembre 2017	28 février 2018
<u>Cerf</u> : tir à l'approche ou à l'affût	1er septembre 2017	28 février 2018
Hors tir à l'approche ou à l'affût	24 septembre 2017	28 février 2018
<u>Lièvre</u>	24 septembre 2017	3 décembre 2017.
<u>Sanglier</u>	1er juin au 14 août 2017	À l'approche et à l'affut selon les modalités fixées par arrêté préfectoral
	15 août au 23 septembre 2017	A l'approche, à l'affut et en battue selon les modalités fixées par arrêté préfectoral
	24 septembre 2017 au 28 février 2018	Sans conditions particulières à l'exception des unités de gestion de « Senonches » et du « Perche Nogentais »
<u>Renard</u>	24 septembre 2017	28 février 2018
<u>Faisan</u>	24 septembre 2017	31 janvier 2018
<u>Perdrix Grise</u>	24 septembre 2017	3 décembre 2017
<u>Perdrix Rouge</u>	24 septembre 2017	31 janvier 2018 3 décembre 2017 pour les communes du parc naturel du Perche

La vénerie sous terre du blaireau peut être pratiquée du 15 septembre 2017 au 15 janvier 2018 et du 15 mai au 15 septembre 2018.

Les heures quotidiennes sont fixées comme suit :

24 septembre 2017 au 31 octobre 2017 : 9h à 18h (sauf pigeon 18h30)

1<sup>er</sup> novembre 2017 au 31 janvier 2018 : 9h00 à 17h00 (sauf pigeon 17h30)

1<sup>er</sup> février au 28 février 2018 : 9h00 à 18h (sauf pigeon 18h30)

Ces propositions de dates d'ouverture et de fermeture sont validées à l'unanimité moins une abstention.

#### **10- Rapport moral du président :**

Le président Moktar présente à l'assemblée générale son rapport moral (cf document annexé)

DB





Le Président Moktar clôt les travaux de l'assemblée générale à 12h10 et invite les chasseurs et leurs invités à partager le verre de l'amitié.

Le président,

Jean Paul MOKTAR

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jean Paul Moktar'.

Le secrétaire de séance,

Daniel BLIN

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'Daniel Blin'.

DB 





## Compte de résultat général 2015-2016

Charges d'exploitation	Réalisé 2015-2016	Réalisé 2014-2015
Subventions et indemnisations	586 136 €	513 845 €
Charges de fonctionnement	683 608 €	736 164 €
Charges de personnel	715 554 €	690 703 €
Impôts	5 512 €	4 956 €
Dotations aux amortissements et provisions	373 702 €	306 959 €
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>2 364 513 €</b>	<b>2 252 627 €</b>
Produits d'exploitation	Réalisé 2015-2016	Réalisé 2014-2015
Cotisations et ventes	1 091 789 €	1 048 467 €
Validation des permis	1 197 393 €	1 227 591 €
Subventions d'exploitation	18 633 €	15 100 €
Transferts de charges et autres produits	259 167 €	141 862 €
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>2 566 983 €</b>	<b>2 433 020 €</b>
Total des charges d'exploitation	- 2 364 513 €	- 2 252 627 €
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>202 470 €</b>	<b>180 393 €</b>
Produits financiers et exceptionnels	78 866 €	142 269 €
Charges financières et exceptionnelles	- 27 856 €	- 32 509 €
<b>Impôt sur résultat</b>	<b>172 €</b>	<b>49 €</b>
<b>Résultat net</b>	<b>253 309 €</b>	<b>290 103 €</b>







## Compte de résultat « dégâts » 2015-2016

Charges d'exploitation	Réalisé 2015-2016	Réalisé 2014-2015
Indemnisation des dégâts	366 233 €	282 446 €
Prévention	29 758 €	30 999 €
Achats (bracelets, gilets fluo, miradors etc.)	37 739 €	35 958 €
Charges de personnel	99 794 €	113 247 €
Charges de fonctionnement	99 430 €	102 268 €
Amortissement et provisions	231 326 €	148 213 €
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>846 280 €</b>	<b>713 131 €</b>

Produits d'exploitation	Réalisé 2015-2016	Réalisé 2014-2015
Participation des chasseurs (timbre grand gibier et bracelets)	814 063 €	774 992 €
Ventes de marchandises	54 195 €	49 272 €
quote-part timbre national	50 820 €	45 033 €
Reprise sur provisions	130 205 €	22 800 €
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>1 049 283 €</b>	<b>892 097 €</b>
Résultat financier et exceptionnel	10 342 €	15 921 €
Total des charges d'exploitation	-846 280 €	-713 132 €
<b>Résultat net</b>	<b>213 346 €</b>	<b>194 887 €</b>







## Budget fédéral générale 2017-2018

Charges d'exploitation	Budget 2017-2018	Réalisé 2015-2016
Subventions et indemnisations	709 000 €	586 136 €
Charges de fonctionnement	667 500 €	683 608 €
Charges de personnel	721 273 €	715 554 €
Impôts	6 000 €	5 512 €
Dotations aux amortissements et provisions	136 702 €	373 702 €
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>2 240 476 €</b>	<b>2 364 513 €</b>
Produits d'exploitation	Budget 2017-2018	Réalisé 2015-2016
Cotisations et ventes	951 000 €	1 091 789 €
Validations de permis	1 088 300 €	1 197 393 €
Subvention d'exploitation	10 000 €	18 633 €
Autres produits et transfert de charges	137 100 €	259 167 €
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>2 186 400 €</b>	<b>2 566 983 €</b>
<i>Total des charges d'exploitation</i>	<i>-2 240 476 €</i>	<i>-2 364 513 €</i>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-54 076 €</b>	<b>202 470 €</b>
Produits financiers et exceptionnels	45 000 €	78 866 €
Charges financières et exceptionnelles	5 000 €	27 856 €
Impôt sur résultat	200 €	172 €
<b>Résultat net</b>	<b>-14 276 €</b>	<b>253 309 €</b>

DB







## Budget *dégâts* 2017-2018

Charges d'exploitation	Budget 2017-2018	Réalisé 2015-2016
Indemnisation des dégâts	405 000 €	366 233 €
Prévention	27 500 €	29 758 €
Achats (bracelets, gilets fluo, miradors etc.)	50 000 €	37 739 €
Charges de personnel	120 000 €	99 794 €
Charges de fonctionnement	99 900 €	99 430 €
Amortissement et provisions	12 766 €	213 326 €
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>715 166 €</b>	<b>846 280 €</b>

Produits d'exploitation	Budget 2017-2018	Réalisé 2015-2016
Participation des chasseurs (timbre grand gibier et bracelets)	684 000 €	814 063 €
Ventes de marchandises	54 200 €	54 195 €
Quote-part timbre national	50 000 €	50 820 €
Reprise sur provisions	0 €	130 205 €
Produits financiers	4 500 €	10 342 €
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>792 700 €</b>	<b>1 049 283 €</b>
<i>Total des charges d'exploitation</i>	<i>-715 166 €</i>	<i>-846 280 €</i>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>77 534 €</b>	<b>213 346 €</b>





**.Fédération des chasseurs d'Eure-et-Loir**  
**Assemblée générale du 1<sup>er</sup> avril 2017**

**Rapport d'activité du conseil d'administration**

présenté par Xavier Mardelet– Vice-président de la fédération des chasseurs

Mesdames Messieurs, chers amis

Pour vous présenter le rapport d'activité de la fédération nous avons choisi cette année d'innover en vous présentant ce rapport en deux temps.

Un film d'une quinzaine de minutes va, dans un premier temps, retracer les actions de la fédération en matière de gestion des espèces de la petite et de la grande faune après quoi je vous rendrai compte des actions liées à la communication et à l'éducation à la nature.

Je vous invite donc à regarder cette présentation vidéo reprenant les 3 enjeux du schéma départemental sur la gestion des milieux et des espèces.

Cette nouvelle présentation du rapport d'activité s'inscrit dans la volonté fédérale d'optimiser la communication sur ses missions et ses actions.

La fédération fait de la communication et de l'information à destination des chasseurs et du grand public un des enjeux du nouveau schéma de gestion cynégétique au travers duquel elle souhaite réaffirmer le rôle des chasseurs dans la gestion des territoires et de la biodiversité mais également réaffirmer la place de la chasse dans le maintien d'une ruralité active et dynamique.

La communication et l'information à destination des chasseurs s'appuient sur le site internet de la fédération, sur le site intranet dédié aux adhérents gestionnaires de territoire et sur notre revue fédérale la Chasse en Eure-et-Loir.

Les réunions décentralisées organisées tous les ans depuis 6 ans sont devenues des moments incontournables de la vie fédérale où vous êtes toujours plus nombreux à venir échanger, débattre et interroger la fédération sur ses actions, ses orientations et son actualité.

Ces rendez-vous seront reconduits l'an prochain sur le mois de janvier et sur les mêmes secteurs.

Pour accentuer la diffusion de l'information la fédération a fait le choix de multiplier ses outils de communication en investissant notamment les réseaux sociaux Facebook et twitter.

Ces outils nous permettent d'accroître notre audience auprès d'un public plus large.

Nos travaux sont d'ailleurs retransmis en direct sur facebook afin de permettre au plus grand nombre d'y participer.

Nous avons également fait le choix du développement du numérique et de la dématérialisation des documents.

Réelle simplification pour tous les chasseurs vous êtes de plus en plus nombreux à passer par internet pour nous retourner vos informations de prélèvement ou vos demandes de plan de chasse.

Depuis quatre ans la fédération étend ses actions de communication vers le grand public en organisant des sorties découvertes.

La nuit du lièvre organisée le dernier vendredi de janvier propose au grand public de découvrir les missions de la fédération en matière de gestion de la faune sauvage en les conviant à réaliser un comptage de nuit.

Ce safari nocturne rencontre un vif succès et sera reconduit en 2018.

Depuis 2012, le législateur a confié aux fédérations des chasseurs une mission de service public dédiée à l'éducation au développement durable en matière de connaissance et de préservation de la faune sauvage et de ses habitats.

Dans le cadre de cette mission la fédération intervient auprès des établissements scolaires du département pour présenter la diversité de la faune sauvage locale, la biologie des espèces et leurs milieux de vie.

Au cours des 12 derniers mois, la fédération est intervenue auprès de 500 élèves.

Ces interventions se déroulent en classe ou sur le domaine de Chenonville.

Pour compléter ses interventions en salle, la fédération a créé, avec le soutien du conseil général, un parcours pédagogique qui a été inauguré en octobre dernier.

Ce parcours permet aux visiteurs de découvrir la faune sauvage Eurélienne au travers de panneaux didactiques, de bornes sonores ou de jeux de découverte.

Avec la création de ce parcours pédagogique, le domaine de Chenonville accroît son offre de formation auprès du grand public.

En complément de ces actions éducatives, la fédération nationale des chasseurs a créé le site Ekolien.

Ce site n'a pas été conçu uniquement comme une vitrine de nos connaissances des espèces et des milieux naturels. Il est également un outil de travail pour permettre aux élus et aux collaborateurs qui interviennent en milieu scolaire ou auprès du grand public, de disposer d'un matériel pédagogique riche et adapté à ces interventions.

Je vous propose de regarder dès maintenant la vidéo de présentation d'Ekolien.

En 2016, nous avons obtenu des services fiscaux d'être reconnu au titre des structures pouvant délivrer, à ses donateurs particuliers ou entreprises, des rescrits afférents aux dons versés.

Ces dons sont destinés à l'éducation à la Nature et serviront à financer la création d'un musée de la faune sauvage d'Eure-et-Loir et d'un préau permettant l'accueil des scolaires.

Nous sommes la première fédération de France à obtenir cet accord.

C'est une reconnaissance des actions bénévoles d'éducation menées par la fédération auprès du grand public. Sont également éligibles aux déductions fiscales les frais engagés par les adhérents de la fédération pour leur aide dans l'accomplissement des autres missions fédérales.

Ainsi les frais kilométriques des gestionnaires de territoire impliqués dans les comptages des espèces pourront faire l'objet d'une déduction.

C'est une reconnaissance officielle de l'engagement bénévole des chasseurs qui selon l'étude BIPE menée par la fédération nationale représente en France 78 millions d'heures de travail soit l'équivalent de 50 000 emplois en équivalent temps plein.

En région Centre cela représente moyenne 62 heures de bénévolat par an et par chasseur soit l'équivalent de 3 391 emplois temps plein.

Confirmant votre extrême engagement pour la gestion des territoires et de la faune sauvage.

Avant de conclure mon intervention, Quelques mots sur l'évolution de nos effectifs.

Très dépendant des capacités de chasse au petit gibier, le nombre de validation a chuté de 5%.

Le nombre de candidats à la formation du permis de chasser reste stable. L'attrait pour la chasse est intact.

Depuis deux ans, la fondation François Sommer invite les nouveaux chasseurs ayant obtenus les meilleurs résultats à l'examen du permis, à un stage de perfectionnement sur la chasse au grand gibier sur leur domaine de Belval.

C'est une opportunité unique qu'offre la fondation pour ces nouveaux pratiquants de découvrir et approfondir leur connaissance sur la grande faune.

La fédération des chasseurs se félicite de ce partenariat et remercie la fondation François Sommer pour ses actions en faveur des jeunes chasseurs.

L'accès aux territoires demeure un frein pour les nouveaux chasseurs et le manque de petit gibier n'a fait qu'accroître cette tendance générale.

La fédération espère l'inverser en encourageant et en accompagnant des opérations de renforcement de populations en perdrix et faisan. Jean Paul Moktar précisera dans son rapport moral les conditions de mise en œuvre de ces actions.

Pourtant la chasse en Eure-et-Loir est diverse.

Nous avons la possibilité de chasser de nombreuses espèces sédentaires ou migratrices.

Alors ouvrons nos territoires aux nouveaux chasseurs pour leur permettre de chasser le lapin de garenne, les grives, le pigeon ramier ou les corvidés.

Ces journées de chasse permettraient à ces Nemrod de pratiquer des chasses récréatives tout en régulant des espèces parfois bien envahissantes.

J'en appelle donc à tous les territoires pour qu'une réflexion soit menée au sein de chaque chasse pour l'intégration de nouvelles recrues.

Je tiens à remercier l'ensemble des administrateurs et les équipes technique et administrative de la fédération pour le travail qu'ils ont accompli au service des intérêts de la chasse.

Mes derniers remerciements seront pour vous amis chasseurs qui, au quotidien, œuvrez pour une gestion durable de la chasse.

Je vous remercie

### **Partie vidéo**

*« La première des missions de la fédération des chasseurs est de participer à la gestion durable du patrimoine cynégétique local.*

*Pour accomplir cette mission de service public, 3 enjeux ont été définis au sein du schéma départemental de gestion cynégétique.*

*Le premier concerne la gestion du grand gibier et l'équilibre agro sylvo cynégétique*

*Il comprend deux volets : la gestion et la prévention des dégâts et la gestion des espèces de la grande faune.*

*Commençons par la gestion et la prévention des dégâts.*

*Avec 383 hectares de détruits, la surface impactée par les dégâts de grand gibier a progressé en 2016.*

*Une fois n'est pas coutume, ce sont les dégâts de sanglier qui sont majoritaires.*

*Une excellente reproduction liée à un hiver 2015 particulièrement clément ont permis un développement des populations de sanglier dans la quasi-totalité du département, occasionnant des dégâts dans des secteurs alors dépourvus.*

*A cela s'est ajouté un déficit en fruits forestiers qui a conduit les animaux à sortir en plaine en quête de nourriture.*

*Une vigilance particulière a été nécessaire pour endiguer cet accroissement de population et limiter les dégâts.*

*La gestion des dégâts et surtout leur prévention restent délicates, elles nécessitent écoute et dialogue entre les différentes parties concernées.*

*La fédération a accordé des avis favorables à chaque demandeur d'autorisation de tir du sanglier entre le 1<sup>er</sup> juin et l'ouverture générale.*

*Elle a également obtenu que la chasse du sanglier, à partir 15 août, puisse se réaliser sur simple déclaration sur les parcelles agricoles.*

*Enfin, quand cela était nécessaire, la fédération a donné son aval pour la mise en place de tirs de nuit.*

*Les possibilités de chasse du sanglier sont désormais maximales puisque l'espèce peut être chasser du 1<sup>er</sup> juin jusqu'au 31 mars en fonction des modalités fixées par l'arrêté préfectoral.*

*La fédération demandera la reconduction de ces périodes de chasse dérogoires pour la saison 2017/2018.*

*Après ce volet sur la gestion des dégâts, passons à celui consacré à la gestion des espèces et commençons par le Cerf Elaphe.*

*Le suivi des populations de Cerf Elaphe est assuré par indices kilométriques.*

Chaque année, plus de 600 personnes sont mobilisées et près de 6 000 km parcourus en trois semaines pour évaluer l'évolution de ces indices et par conséquent les tendances d'évolution des populations des différents massifs.

Les comptages de cette sortie d'hiver confirment une baisse de l'indice départemental.

La forte augmentation du plan de chasse sur les 4 dernières années a enfin avoir porté ses fruits

Un effort particulier a été réalisé par les territoires du Senonchois où des phénomènes de concentration de hardes sont observés.

La fédération remercie tous les territoires qui ont fait preuve de responsabilité en acceptant d'accentuer, parfois de façon très significative leur plan de chasse.

Ces efforts ont permis de stopper l'accroissement de la population et ainsi limiter son impact sur les activités agricoles et forestières.

Néanmoins l'évolution du taux de réalisation est inquiétante et plus qu'une nouvelle augmentation du plan de chasse, nous devons accroître sa réalisation.

Après le cerf, la gestion du chevreuil.

Présent sur l'ensemble du département le chevreuil est le Grand gibier le plus chassé du département avec 7694 attributions et 6197 animaux tués.

Le taux de réalisation se maintient à 80% des animaux attribués.

Toutefois de fortes disparités de réalisation persistent entre massifs et nécessiteront des adaptations dans les attributions.

Pour optimiser la gestion de l'espèce, la fédération travaille sur la variation des indices de changement écologique.

Ces données prélevées sur l'animal mort nous permettent d'estimer l'état de la population vis-à-vis de son milieu.

La récolte de ces données doit se faire à l'échelle de chaque massif grâce aux retours d'informations de tous les territoires.

C'est à cette condition que nous aurons des données fiables permettant d'affiner la gestion de l'espèce.

La dernière espèce de grand gibier présente dans le département: Le sanglier

Profitant d'un hiver doux et de ressources naturelles alimentaires abondantes, les populations de sanglier ont progressé sur l'ensemble du département.

Cette recrudescence a été unanimement appréciée par les chasseurs qui ont fait preuve de responsabilité en accentuant leur pression de chasse pour limiter l'impact des sangliers sur les parcelles agricoles.

Conscients des enjeux liés à la présence de l'espèce en zone céréalière les prélèvements se maintiennent avec 2601 animaux prélevés sur la saison de chasse.

Rappelons qu'aucune gestion des prélèvements sur l'espèce n'est mise en place sur le département hormis sur 2 unités de gestion expérimentale.

Il est donc impossible pour la fédération de contrôler et/ou d'imposer des quotas de prélèvements pour faire diminuer les populations.

**La gestion durable du petit gibier constitue le 3ème enjeu du schéma départemental de gestion cynégétique.**

C'est un enjeu fondamental pour l'avenir de la chasse en Eure-et-Loir et par conséquent la priorité de la fédération.

Dépendante des conditions météorologiques et de l'évolution des milieux cette gestion est ingrate et nécessite un accompagnement permanent.

C'est pour cette raison que la fédération fait de l'aménagement des territoires un enjeu majeur pour l'avenir du petit gibier. Elle y consacre, chaque année, un budget de 250 000 €.

Malgré ce soutien financier, les surfaces dédiées à la faune sauvage diminuent depuis 10 ans.

*Pour tenter de limiter ce déclin, la fédération a revalorisé, en 2016, de façon significative les montants des subventions accordées.*

*Dans le même temps, elle a poursuivi son partenariat avec la chambre d'agriculture, l'ONCFS et l'association Hommes et Territoires au sein d'agrifaune Eure-et-Loir.*

*Les travaux menés avec succès sur la gestion raisonnée des bords de champs ouvrent de nouvelles perspectives en matière d'aménagement des territoires.*

*Avec cette gestion raisonnée des bords de champs, il n'y a pas de contraintes d'implantation d'une culture ou d'une jachère mais juste un entretien raisonné et décalé dans le temps afin que ces surfaces retrouvent tout leur potentiel écologique.*

*Parmi les espèces de petit gibier gérées par la fédération, la perdrix grise est celle dont on détient le plus de données démographiques.*

*Malgré les efforts de gestion et l'arrêt de la chasse depuis 6 ans, les effectifs reproducteurs diminuent.*

*Les conditions climatiques du printemps nous laissent espérer une bonne reproduction mais les précipitations des mois de mai et juin ont eu raison de cet espoir.*

*Avec un indice de reproduction de 0.8 jeunes pas poule de printemps les conditions de renouvellement des populations sont inexistantes.*

*Les retours de comptage de ce printemps se soldent logiquement par une nouvelle baisse de la densité moyenne de population.*

*Dans ce contexte de déclin, la fédération a mis en place il y a maintenant trois ans le conservatoire des souches naturelles de perdrix grise.*

*Ce conservatoire a la double ambition de permettre le sauvetage des nids détruits au cours des travaux agricoles et de repeupler, avec les oiseaux issus de ces nids, les territoires les plus démunis.*

*Depuis 3 ans, deux sites accueillent les oiseaux du conservatoire à Bouville et à Auneau.*

*La fédération espérait pouvoir reproduire l'expérience réussie du Pas de Calais en démultipliant les conservatoires au sein de chaque GIC.*

*Il n'en a rien été.*

*Aussi a-t-elle décidé de revoir sa politique de renforcement de population qui sera présentée dans le rapport moral du président.*

*Après la perdrix, le faisan commun.*

*Plus robuste et plus facile à gérer, le faisan commun est présent à l'état naturel sur 1/3 du département.*

*La période de nidification du faisan étant plus étendue, elle permet à l'espèce des taux de reproduction supérieurs.*

*Cependant pour les mêmes raisons que sa cousine, le faisan commun a connu une année de reproduction catastrophique. Avec un indice inférieur à 3 jeunes par poule, les conditions de renouvellement des populations ne sont pas assurées.*

*Cela a conduit les unités de gestion à restreindre fortement leurs prélèvements.*

*Les comptages de printemps ont tout juste débuté. Il est trop tôt pour avoir une tendance fiable de l'évolution du nombre de coqs chanteurs.*

*Néanmoins, la fédération a décidé de proposer aux unités de gestion des lâchers de renforcement avec des faisandeaux issus du conservatoire de l'ONCFS.*

*Entre 4 et 5000 oiseaux seront mis à la disposition des unités de gestion.*

*La fédération accompagnera financièrement les unités de gestion à hauteur de 33% du coût des oiseaux.*

*En contrepartie de ces lâchers, les territoires des unités de gestion concernés s'engagent à ne pas prélever de poule faisane pour la campagne 2017/2018.*

*La fédération espère que les conditions climatiques du printemps et de l'été permettront une bonne reproduction et favoriseront le développement de ces populations naturelles de faisan commun qui font notre fierté.*

*Troisième espèce emblématique de petit gibier du département le lièvre d'Europe est géré depuis 5 ans par un plan de gestion départemental.*

*Cette gestion s'appuie sur la mise en place d'indices kilométriques d'abondance sur l'ensemble des communes du département.*

*La mise en place de ce suivi nécessite l'implication de nombreux bénévoles.*

*54 circuits représentant 1821 km sont prospectés deux à trois fois sur les mois de janvier et février.*

*L'indice moyen départemental diminue cette année de 10% sur les deux zones du département.*

*Là encore les conditions climatiques ont eu un impact direct sur la survie des levrauts.*

*Même s'il subsiste encore quelques gros noyaux de population, aucune progression de l'indice n'est constatée cette année.*

*Le retour d'expérience des 5 dernières années tend à démontrer qu'un niveau d'attribution de 5 lièvres/100 ha est un niveau d'équilibre pour des indices kilométriques de 15 à 20 lièvres au km.*

*Les unités de gestion concernées par ces niveaux d'indice doivent donc ajuster leur niveau de prélèvement si elles souhaitent voir progresser leurs populations.*

*Après 4 années de suivi par indice kilométrique les unités de gestion de la Beauce entrent de plain-pied dans le fonctionnement du plan de gestion.*

*En fonction de l'indice kilométrique de cette année et des seuils déterminés, par chaque comité local, la gestion des prélèvements pourra se faire l'an prochain par le biais d'attribution et de marquage si les seuils critiques ont été dépassés.*

*Plusieurs cas de mortalités liées à des problèmes sanitaires peuvent expliquer des baisses ponctuelles de population.*

*Depuis deux ans, la fédération participe au réseau national « lièvre d'Europe » mis en place par l'ONCFS sur le suivi de population sur le secteur de d'Ozoir le Breuil, Villamblain et Prénouvellon.*

*Ce suivi est réalisé en collaboration avec les fédérations du Loiret et du Loir-et-Cher.*

*Le réseau national de suivi du lièvre s'est donné pour objectif d'étudier la relation entre la dynamique de population et différents facteurs extérieurs comme la météo et le milieu.*

*La fédération souhaite au travers de ce réseau optimiser la gestion de l'espèce sur l'ensemble des unités de gestion du département.*

*Le développement du petit gibier est étroitement lié au 4<sup>ème</sup> enjeu du schéma départemental qui concerne la lutte contre la prédation et la déprédation.*

*En Eure-et-Loir sont classées nuisible, le renard, la fouine, le corbeau freux la corneille noire, le lapin de garenne, le pigeon ramier et le sanglier.*

*La classification de ces espèces nécessite :*

*1<sup>èremment</sup> - de justifier de la présence significative de chacune d'elle sur l'ensemble du département.*

*2<sup>ièmement</sup> - de justifier de leur nuisibilité au regard des activités agricoles, de la flore et de la faune sauvage, de la santé et de la sécurité publique et/ou des intérêts d'autres formes de propriété.*

*La fédération doit donc faire la preuve de l'existence de ces espèces sur le département, de leur développement démographique et de leur nuisibilité.*

*Avec le bilan général des prélèvements nous avons de nouveaux éléments à exploiter concernant les prélèvements par la chasse qui viendront s'ajouter à ceux des piégeurs et des louvetiers.*

*Concernant le renard les indices kilométriques effectués en même temps que ceux du lièvre sont en nettement augmentation depuis 6 ans confirmant bien l'accroissement constaté de la population vulpine.*

*Outre ces données de suivi de population il faut aussi recueillir suffisamment de déclarations de dommages ou de nuisances afin que l'impact de ces espèces puisse justifier de leur classement.*

*Je vous rappelle donc la nécessité de retourner auprès des instances agricoles ou de la fédération des chasseurs les déclarations de nuisance.*

*Il en va de l'avenir des efforts de chacun sur la gestion du petit gibier.*

*Sans données objectives et sans justifications la fédération n'obtiendra plus le classement de certaines espèces.*

*Il en est de même concernant les dégâts causés par le Blaireau.*

*La dynamique de population progresse dans le département et les prélèvements effectués par la vénerie sous terre s'accroissent chaque année. L'espèce ne fait pas partie des espèces susceptibles d'être classée nuisibles mais le maintien des périodes dérogoires de déterrage nécessite de justifier de l'accroissement des populations sur le département.*

*Voilà résumé le rapport d'activité de la fédération des chasseurs.*

*L'ensemble de ses missions ne seraient pas possibles sans le dévouement de son conseil d'administration, l'engagement de l'ensemble des territoires de chasse et des chasseurs et le professionnalisme des équipes fédérales.*

*Que chacun soit remercié pour le temps consacré à la gestion du patrimoine cynégétique d'Eure-et-Loir.*

*Cette présentation filmée a été rendue possible grâce au talent de Dominique Gest qui consacre son temps à capturer des images de la faune sauvage. La fédération des chasseurs le remercie chaleureusement pour la mise à disposition des films qui ont été utilisés pour la création de cette vidéo.*



**Fédération des chasseurs d'Eure et Loir**  
**Assemblée générale du 1<sup>er</sup> avril 2017**  
**Rapport moral du président Jean Paul Moktar**

Au terme de cette assemblée générale, vous aurez constaté l'ampleur des actions et des missions de la fédération des chasseurs.

De la gestion des espèces, à l'aménagement des milieux en passant par l'éducation à l'environnement et la communication, les chantiers fédéraux sont multiples et essentiels à la pérennité de la chasse.

Comme chaque année, la présentation de mon rapport moral m'oblige à faire des choix sur les dossiers que je vais vous soumettre.

Certains regretteront que je n'ai pas abordé tel ou tel sujet mais sachez que je reste, avec mes collègues administrateurs, à votre écoute et près à vous rencontrer.

**Le premier des dossiers que je souhaite aborder est celui de la perdrix.**

La situation est critique, avec des densités inférieures à 2 couples aux 100 hectares les conditions naturelles de renouvellement des populations ne sont plus assurées.

C'est pourquoi, à l'instar de la vingtaine de fédérations concernées par la gestion de cette espèce, nous avons décidé de mettre en place une grande campagne de repeuplement.

J'avais cru que l'expérience de nos amis du Pas-de-Calais serait facilement reproductible.

J'ai sous-estimé l'implication, le temps et l'engagement nécessaires à sa réalisation

Et malgré l'énergie et la motivation développés par leurs bénévoles, les conservatoires d'Auneau et de Bouville n'ont pas essaimés.

Je le regrette vivement.

Nos deux conservatoires ne pourront pas fournir suffisamment d'oiseaux pour cette campagne de repeuplement.

Aussi avons-nous fait le choix de travailler avec des éleveurs du département engagés dans une charte d'élevage arrêtée conjointement avec la fédération.

Ce partenariat avec les éleveurs de petit gibier garantit la production d'oiseaux élevés dans des conditions les plus proches de l'état naturel afin de préserver tout le potentiel de repeuplement.

Pour accroître nos actions, le conseil d'administration a décidé de ne pas contraindre l'accès à ces actions.

Ainsi tous les territoires volontaires peuvent s'engager dans cette politique.

Aucune contrainte de surface ou d'aménagement n'est fixée.

Cependant les territoires candidats doivent être conscients que sans aménagements favorables à la perdrix les chances de succès sont quasi nulles.

Nous leurs conseillons de prévoir au minimum des couverts après la moisson.

Ces couverts, cultivés ou non, (bandes de maïs, de maïs sorgho, carrés de céréales non récoltés ou bordure de parcelles non broyées) devront permettre aux perdreaux réintroduits de trouver la protection suffisante contre la prédation.

Cette gestion de l'attractivité de votre territoire doit être accompagnée d'une gestion accrue de la régulation des prédateurs.

Nous vous conseillons de disposer des abris anti prédation tous les 150 m et de maintenir un agrainage permanent.

Pour permettre au plus grand nombre de s'engager dans cette politique de repeuplement, la fédération a décidé d'accompagner financièrement les territoires candidats en leur accordant une aide de 2 € de l'hectare calculée sur la base de 30 oiseaux lâchés aux 100 hectares.

Des commandes groupées de cages de pré lâcher, d'abris anti prédation et d'agrains sont également prévues.

Enfin, changement historique, la chasse de l'espèce sera possible sur la base d'une attribution équivalente à 20% de l'effectif lâché plafonnée à 10 attributions aux 100 hectares.

Même si chasser l'espèce alors que nous essayons de repeupler nos territoires peut sembler incohérent, nous avons fait le constat que l'arrêt de la chasse avait pour impact de démotiver les chasseurs sur la gestion de l'espèce.

Nous faisons donc le pari que les effets de la motivation des chasseurs pour gérer leurs territoires sera supérieure aux prélèvements de quelques oiseaux.

Il est évident que la décision de chasse revient à chaque territoire qui, en son âme et conscience, jugera utile ou pas de prélever des oiseaux.

Cette nouvelle politique de repeuplement tend à responsabiliser les territoires sur les actions qu'ils mèneront.

Chacun sera face à ses responsabilités et à ses choix sachant que les actions de repeuplement seront d'autant plus couronnées de succès que les oiseaux auront été lâchés dans un milieu aménagé et favorable.

La seule contrainte que nous imposerons sera le maintien des suivis de population et les remontées des tableaux de chasse.

La fédération conserve, bien évidemment, un droit de regard et de contrôle sur les opérations financées en veillant au strict respect des engagements du protocole.

Un bilan de ces actions sera réalisé dans deux ans.

Un courrier sera adressé la semaine prochaine à tous les territoires pour leur proposer de s'engager dans ce protocole de renforcement des populations.

Je demande aux territoires de nous répondre dans les meilleurs délais afin que nos amis éleveurs puissent tout mettre en œuvre pour satisfaire aux demandes de chacun.

Voilà pour ce qui est de la perdrix

**Concernant le faisán commun**, la fédération a également prévu une campagne de repeuplement pour les unités de gestion candidates.

Pour ce faire 5 000 faisandeaux ont été réservés auprès du conservatoire des souches de l'ONCFS.

La fédération accompagnera à hauteur de 33% du coût des oiseaux les unités de gestion.

En contrepartie celles-ci s'engagent à ne pas tirer de poule pour la saison 2017/2018.

J'en appelle aussi au civisme et à la responsabilité des territoires mitoyens de ces unités de gestion afin qu'ils respectent l'engagement de leurs voisins et appliquent eux aussi le non tir des poules.

Avec ces opérations de renforcement, la fédération espère relancer une certaine dynamique au sein des territoires.

Il en va du devenir du petit gibier dans notre département.

**Concernant le lièvre**, la situation est moins dramatique mais les mauvaises conditions climatiques couplées à des problèmes sanitaires et à un accroissement des populations de renard ont fortement affecté la dynamique de nos populations.

Je remercie les nombreux territoires qui ont fait preuve de bonne gestion en réduisant d'eux-mêmes et parfois de façon importante leurs prélèvements afin de préserver leur capital.

Nous espérons tous de meilleures conditions de reproduction afin de redynamiser les populations de lièvre sur l'ensemble du département.

Dans la zone de Beauce, 4 unités de gestion sur les 7 ont des indices kilométriques inférieurs aux seuils critiques arrêtés par leurs comités locaux.

Conformément aux dispositions du schéma départemental de gestion cynégétique, le principe de l'attribution et du marquage des animaux se mettra en place dès la saison prochaine sur ces unités de gestion.

Pour finir ce tour d'horizon des actions sur le petit gibier je souhaite attirer l'attention de tous les gestionnaires de territoires et de tous les chasseurs sur l'accroissement constaté des populations de renard.

L'évolution de la population vulpine est estimée par indice kilométrique au cours des comptages lièvres et cerfs.

Depuis 6 ans cet indice ne cesse de progresser.

Loin de nous l'idée d'éradiquer l'espèce mais il nous faut la gérer afin de préserver les actions menées sur le petit gibier.

Sans une régulation efficace de l'accroissement de cette population nos efforts en matière de gestion seront voués à l'échec.

Des piégeurs en passant par les équipages de vénerie sous terre (ou les lieutenants de louveterie) nous disposons des moyens humains et des compétences pour intervenir efficacement sur l'ensemble des territoires.

Le conseil d'administration de la fédération fait de la gestion du petit gibier LA priorité des actions fédérales en 2017.

Elle y consacrera un budget jamais égalé.

Nous avons fait le choix d'une politique axée sur la responsabilité des territoires avec un minimum de contraintes.

Notre objectif est clair : permettre à tous les territoires de s'engager dans des actions de repeuplement Mais sans vous, sans votre engagement et votre motivation rien n'est possible.

Je lance donc un appel à toutes les bonnes volontés afin que ces actions se démultiplient et que nos plaines vivent de nouveau au rythme de la chasse.

Je compte sur les GIC pour porter notre politique petit gibier et j'espère que de nombreuses sociétés communales s'impliqueront dans notre projet.

J'en profite pour remercier les chasseurs qui ont participé à tous les comptages, perdrix, faisans, lièvre et bien sûr aux indices nocturnes grand gibier.

**Après les actions en faveur du petit gibier passons aux dossiers grand gibier.**

La gestion du plan de chasse Cerf est toujours aussi délicate après 4 années de forte hausse l'objectif de baisse de population semble atteint.

Cependant le taux de réalisation du plan de chasse décroche depuis 3 ans et il nous faut remédier à cette situation.

La fédération s'opposera à une nouvelle augmentation du plan de chasse grands cervidés.

La solution au problème de concentration n'est pas dans l'augmentation des attributions mais bien dans l'amélioration de leurs réalisations.

Les phénomènes de concentration rencontrés sont accentués par la pression de chasse.

J'en appelle donc à tous les territoires de chasse attributaires d'un plan de chasse Cerf afin que leurs pratiques de chasse n'influent pas sur les mouvements des animaux.

Une vigilance particulière sera mise en œuvre dès l'ouverture prochaine pour évaluer les déplacements d'animaux d'un massif à l'autre.

Notre objectif est de pouvoir anticiper d'éventuels effets de concentration en cours de saison pour y remédier au plus vite.

Ces phénomènes limitent la réalisation du plan de chasse et sont vecteurs de dégâts plus importants.

La saison 2016-2017 s'est soldée par un accroissement des dégâts de sanglier sur l'ensemble du département malgré la forte pression de chasse sur l'espèce.

La fédération demandera le maintien des mesures dérogatoires de la chasse au sanglier à partir du 1<sup>er</sup> juin.

A savoir :

-la possibilité de chasser l'espèce à l'approche ou à l'affut, sur les parcelles agricoles et avec l'autorisation de la DDT, du 1<sup>er</sup> juin jusqu'à l'ouverture générale.

La fédération donnera des avis favorables à toutes les demandes sur les terres agricoles.

-La possibilité de chasser en battue le sanglier du 15 août jusqu'à l'ouverture générale de la chasse sur simple déclaration et selon les modalités de prélèvements et les zonages établis l'an dernier.

La décision finale sera rendue par le préfet après avis de la DDT.

Nous espérons être de nouveau entendus.

La fédération souhaite que les chasseurs prennent toute leur responsabilité dans la gestion de cette espèce aussi défendra-t-elle l'intervention prioritaire des chasseurs.

Le recours aux tirs de nuit et/ou aux battues administratives doit être exceptionnel et réservé aux cas extrêmes où l'intervention des chasseurs n'est pas possible.

D'autre part conformément au schéma départemental de gestion cynégétique, nous créerons d'ici la saison prochaine les comités locaux en charge de la prévention et de la gestion des dégâts sur les unités de gestion sanglier de Dreux/Anet, Châteauneuf-en-Thymerais et d'Arrou Perche Gouet.

Ces comités locaux paritaires permettront d'anticiper et de gérer au mieux les problématiques de dégâts agricoles.

Lieux d'échanges et de conciliation, ces comités locaux sont essentiels à la mise en place d'actions efficaces sur le terrain.

La gestion des dégâts et leur prévention sont facilitées quand tous les acteurs concernés se connaissent, s'écoutent et échangent.

**2017 sera rythmée par plusieurs élections majeures.**

Lors de son congrès la Fédération Nationale des Chasseurs a interpellé l'ensemble des candidats à la présidence de la République sur leur vision de la place et du rôle des chasseurs au cœur des politiques rurales et environnementales.

A notre tour d'en faire de même avec les candidats à la députation

Les chasseurs prônent une gestion concertée et pragmatique des milieux naturels.

Cette gestion passe par la reconnaissance des services écosystémiques induits par la chasse.

Aucune espèce, de la faune ou de la flore, ne peut se développer si le milieu naturel n'est pas en équilibre.

La préservation de nos territoires est indissociable du développement durable des divers usages qui y sont attachés.

Les chasseurs et la chasse sont au cœur de la gestion de la faune sauvage, des habitats et des milieux naturels mais également au centre de l'animation sociale et culturelle de nos territoires.

Cet engagement actif dans la dynamique des territoires ruraux doit être reconnu et encouragé.

Aussi nous demandons aux candidats députés de s'engager ouvertement en faveur de cette reconnaissance du rôle et de la place des chasseurs et de la chasse dans les politiques environnementales et rurales à venir.

L'étude BIPE menée par la FNC a mis en avant ce formidable engagement bénévole des chasseurs au profit de la chasse, de ses territoires et de la faune sauvage.

Cet engagement représente, au niveau national, 78 millions d'heures supplémentaires soit l'équivalent de 50 000 emplois temps plein.

En région Centre l'engagement des chasseurs représente en moyenne 62 h par an soit l'équivalent de 3 391 emplois équivalents temps plein.

La chasse et les chasseurs constituent le premier réseau de bénévoles œuvrant pour la préservation de la biodiversité et la gestion des milieux naturels.

Cet engagement, ce temps consacré au bien commun doit être reconnu à sa juste valeur.

En Eure-et-Loir nous avons obtenu de l'administration fiscale la reconnaissance au titre des structures pouvant délivrer, à ses donateurs particuliers ou entreprises, des rescrits afférents aux dons versés.

Comme vous l'a dit Xavier, ces dons sont destinés à l'éducation à la Nature et serviront à financer la création d'un musée de la faune sauvage d'Eure-et-Loir et d'un préau permettant l'accueil des scolaires.

Le département et la région estimant que cette mission ne pouvait justifier de leur soutien financier nous avons décidé de faire appel aux chasseurs et au grand public pour tenter de financer cette salle qui complètera nos installations et nos capacités d'accueil.

Les dons versés à la fédération dans le cadre de l'éducation à la nature seront gérés par une commission indépendante composée d'administrateurs, de chasseurs et de personnalités départementales.

Le conseil d'administration a décidé de nommer à la tête de cette commission Yves Geay, qui a accepté et qui aura en charge sa mise en place.

Cette commission veillera à la bonne utilisation de ces fonds et sera force de proposition pour développer de nouvelles actions en faveur de l'éducation.  
L'éducation à la nature fait partie de nos missions de service public.  
Ces actions éducatives sont essentielles à la transmission des savoirs.  
On ne préserve et ne gère correctement que ceux que l'on connaît.  
Nous parions ainsi sur les nouvelles générations et leur sensibilisation précoce au patrimoine faunistique locale pour en faire les ambassadeurs d'une gestion durable.  
**De nombreux dossiers attendent la prochaine mandature.**

L'avenir de l'ONCFS est certainement celui qui nous mobilisera le plus.

Financé en grande partie par les chasseurs l'office doit rester au service des chasseurs.  
De la même façon que les pêcheurs ne payent plus la police de la pêche, les chasseurs ne doivent plus payer intégralement la police de la chasse et de la protection de la nature qui doit trouver d'autres sources de financements.

A mission d'intérêt général, financement national.

La police de l'environnement est une mission régalienne de l'état à ce dernier d'en assumer cette charge.

L'Agence Française de la Biodiversité, qui doit être allégée de cette mission de police, doit devenir l'agence de la gestion de la nature et des ressources naturelles en concentrant les pôles scientifiques sur la biodiversité, encore dispersés au sein de divers établissements.

Elle doit être dans une logique d'expertise et pas répressive.

Les Fédérations des Chasseurs sont, depuis la Loi Chasse 2000, délégataires de missions de service public en matière financière et sécuritaire.

Elles ont pleinement fait la preuve de leur efficacité.

Il faut désormais aller jusqu'au bout de cette mutation et la finaliser dans le cadre d'une nouvelle loi chasse.

La gestion de la faune sauvage, notamment gibier, est le cœur de métier de nos structures.

L'ingénierie, les études scientifiques, la gestion des territoires pilotes et des réserves nationales de chasse, doivent en être les instruments.

Une partie de la redevance cynégétique, affectée à l'ONCFS aujourd'hui, doit être redéployée dans le système fédéral pour lui permettre d'assurer ses obligations.

Viendra ensuite la directive armes pour laquelle aucune modification n'est à nos yeux possible.

Sensibilisés sur ce thème les candidats à la présidence de la République ont confirmé leur volonté de ne pas intervenir sur la directive au niveau national.

Il nous faudra malgré tout être vigilants et sensibiliser nos futurs parlementaires si des vellétés de réforme apparaissent.

Le projet de décret sur la forêt-gibier rédigé sans concertation avec les chasseurs devra être repris.

En l'état, il ne fait que figer les positions extrêmes des deux parties.

Aucune évolution sur ce dossier de la gestion sylvo cynégétique ne sera possible sans écoute et sans dialogue.

Nos intérêts sont liés aussi devons-nous préserver la concertation à l'opposition systématique.

La gestion des conflits locaux doit demeurer de la responsabilité de l'échelon départemental comme doit l'être la gestion des plans de chasse.

Nous ne pourrions pas accepter l'inféodation de la chasse aux schémas forestiers.

**Le congrès de la FNC a validé à une très forte majorité une modification des statuts de l'ensemble de structures fédérales.**

Ces modifications doivent désormais être traduites réglementairement et/ou législativement.

Nous aurons pour cela besoin de l'appui de tous nos élus.

La modification essentielle tient dans la durée des mandats qui passera de trois à six ans.

Cet allongement des mandats permettra une plus grande stabilité dans nos structures avec un temps d'action plus long et en cohérence avec les schémas départementaux de gestion cynégétique.

Nos statuts simplifiés listeront de façon claire et précise nos missions de service public. Cela nous permettra de proposer que l'ensemble du réseau fédéral bénéficie de la reconnaissance d'intérêt général et ainsi de prôner, à ce titre, pour la défiscalisation partielle des validations du permis de chasser.

Voilà résumée la feuille de route qui sera la nôtre pour l'année à venir.

**Avant de clore cette assemblée générale je souhaite vous présenter le film de Nicolas Vannier.**

Ce film grand public est au cœur des valeurs que nous défendons sur la chasse, la pêche et la nature, au travers de la rencontre entre un petit garçon et un braconnier dans les terres de Sologne dans les années 30.

Ce film réunit une palette d'acteurs qui sont tous plus connus les uns que les autres, comme François Cluzet et Eric Elmosnino.

L'autre vedette est la nature telle que nous l'aimons.

Avec la Production du film, et son distributeur, la FNC a entériné un partenariat qui fait du réseau fédéral les ambassadeurs du film qui sortira en salle le 11 octobre.

Nous pensons que l'ÉCOLE BUISSONNIÈRE répond non seulement à nos valeurs, mais surtout peut nous permettre de promouvoir notre activité, défendre nos valeurs rurales et apporter du sens dans la transmission de nos passions que sont la chasse et la pêche aux jeunes générations

Voici les premières images du film que Nicolas Vanier a montées pour que vous puissiez en apprécier le sujet, les décors et cette Nature si présente dans ses films.

Que dire de plus !

**N'est-ce pas là le film que nous attendions tous ?**

C'est sans doute notre Walt Disney à nous.

Celui qui permettra de faire comprendre au grand public ce qu'est le plaisir de la chasse, de la pêche, de la vie en harmonie avec la nature.

Nicolas Vanier et certains de ces acteurs feront une tournée en France entre le 20 août et le 10 octobre avec plus de 50 avant-premières, ce qui est considérable pour la promotion d'un film.

Nous aurons le planning et dans le cas où notre département serait choisi pour la promotion du film, nous serons associés et nous organiserons une soirée pour vous permettre de visionner en avant-première ce film.

C'est la première fois depuis des décennies qu'un film grand public qui va être fortement médiatisé dès sa sortie parle de notre passion avec respect et bonheur.

Alors, sachons en profiter...

Avant de clore cette assemblée générale, je souhaite remercier au nom du conseil d'administration de la fédération, l'ensemble des personnes qui œuvrent au quotidien pour la chasse et son développement.

Un grand merci, aux agents de l'ONCFS, de la DDT, de l'ONF, de la fédération, aux lieutenants de louveterie, aux piégeurs, aux gardes particuliers, aux estimateurs, aux associations spécialisées et à l'ensemble des chasseurs ici présents.

Je vous donne rendez-vous à Chenonville le 10 septembre pour la Fête de la chasse et de la nature qui sera animée comme à chaque fois par le rallye saint hubert qui nous fait le plaisir de clore par quelques fanfares notre assemblée générale.

Je vous remercie pour votre attention.